

Edito



« Une somme de mesures assez éloignée du texte ambitieux que François Hollande avait promis en 2012 en faveur de la " démocratisation de la culture " »

Le projet de loi relatif à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine regorgeait – et regorge encore davantage après son passage à l'Assemblée – de dispositions diverses et tente, sans doute en vain, de satisfaire tous les secteurs de la culture. Cette allure d'inventaire nous a inspiré une certaine perplexité. Le Groupe UDI a alors fait le choix de s'abstenir.

Les débats tant en commission qu'en séance ont témoigné du relatif consensus autour de grands principes comme la liberté de création, les pratiques amateurs, ou bien encore la protection des œuvres. L'adoption à l'unanimité de l'amendement visant à la création de « refuges » pour les biens culturels étrangers menacés par la guerre ou les catastrophes naturelles est un acte fort face aux pillages et aux destructions menées en Syrie et en Irak par les soldats de Daech.

Nous nous réjouissons de l'adoption de plusieurs amendements comme la possibilité pour les associations ayant pour objet la protection du patrimoine culturel de se constituer partie civile. L'adoption de cette disposition permettra de lutter plus efficacement contre les vols et trafics de biens culturels en élargissant les possibilités de recourir à la justice.

Malheureusement, si ce texte comporte des mesures bienvenues, il manque d'une perspective qui rendrait la politique culturelle plus lisible.

Nous sommes restés très circonspects face à la disposition sur les quotas de chansons françaises à la radio. Alors que ce texte prévoit que le CSA rende compte du respect de l'actuelle règle des quotas dans son rapport, le Gouvernement tranche a priori et fait le choix d'imposer aux radios une nouvelle disposition, sans étude d'impact et sans même attendre les conclusions du CSA.

Au Groupe UDI, nous ne remettons nullement en cause les règles de diffusion qui s'appliquent aux radios et nous sommes fortement attachés au rayonnement de la chanson française. Pour autant, la précipitation dont la majorité et le Gouvernement ont fait preuve pour légiférer est, plus qu'étrange, hautement critiquable.

Cette somme de mesures est assez éloignée du texte ambitieux que François Hollande avait promis lors de sa campagne et des premiers mois de son quinquennat en faveur de la « démocratisation de la culture ».

Dans ce domaine plus qu'en d'autres sans doute, le débat entre les moyens de la politique et la politique des moyens demeure essentiel. Le Groupe UDI regrette, dans ce débat, que le Gouvernement se soit résigné à la seconde option.

Michel Piron, Député du Maine-et-Loire

Questions au Gouvernement

« Vous reprenez une hypothèse de croissance de 1,5 %. Si ce chiffre est probable, possible, est-il pour autant prudent ? Vous prévoyez une inflation de 1 %, alors que beaucoup s'accordent à dire que compte tenu de la faiblesse de la demande, un tel niveau d'inflation est peu probable en 2016, voire impossible. Quant à une hausse des salaires de 2,1 %, le contexte, notamment l'atonie de la courbe du chômage, montre à quel point ce chiffre est probablement surestimé. Quelle garantie pouvez-vous donner de la solidité du projet budgétaire ? » **Jean-Christophe FROMANTIN (Hauts-de-Seine) - 7 octobre.**

« En ce moment même, un policier de 36 ans est entre la vie et la mort, parce qu'il accomplissait sa mission courageusement. Cette triste affaire soulève trois questions. La première : comme Merah, Kouachi, Coulibaly, le braqueur faisait l'objet de cette mystérieuse fiche S devenue une catégorie fourre-tout qui concerne près de 400 000 individus ! Quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour assurer un suivi opérationnel effectif, et surtout préventif, des individus fichés S ? Deuxièmement, comment un juge d'application des peines peut-il accorder une permission à un individu dangereux, radicalisé en prison, ayant 29 condamnations à son actif et fiché S ? Enfin, quels moyens supplémentaires comptez-vous donner aux policiers pour accomplir leur mission ? » **Meyer HABIB (Français hors de France) – 6 octobre.**

« Monsieur le Premier ministre, vous apportez un soutien sans faille à la direction d'Air France, dont acte. Mais, par-delà ce soutien sans faille, quelle est, in fine, la stratégie du Gouvernement et comment allez-vous accompagner Air France dans cette situation difficile ? » **Bertrand PANCHER (Meuse) – 6 octobre.**

En séance...

Le projet de loi relatif à la Liberté de création, à l'Architecture et au Patrimoine

Ce texte, voté en 1^{ère} lecture par l'Assemblée nationale le mardi 6 octobre, résulte de la **fusion de deux projets différents**, l'un sur la **création artistique**, l'autre sur le **patrimoine**, dont l'élaboration avait commencé en 2013. Il mêle ainsi des **dispositions disparates mêlant grands principes et mesures techniques** :

★ Liberté de création & création artistique

- Affirmer le **principe de liberté de création** ;
- Améliorer la **transparence des relations entre les artistes-interprètes et les producteurs de musique** pour le partage de la rémunération ;
- Créer un **médiateur de la musique** pour la résolution des conflits ;
- Favoriser l'**accessibilité des personnes en situation de handicap aux œuvres**;
- Créer un **observatoire de la création** alimenté par les données issues de la billetterie des lieux de spectacle ;
- **Harmonisation du statut des écoles** sous tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication

★ Protection du patrimoine & promotion de l'architecture

- Créer une **seule servitude d'utilité publique : les cités historiques** avec la fusion des précédents dispositifs d'espaces protégés existants;
- Etablissement par les collectivités concernées d'un **plan de sauvegarde et de mise en valeur** ou d'un **PLU de cité historique**;
- Inscrire dans la loi un **label dédié au patrimoine d'intérêt architectural récent**;
- Permettre l'**innovation** en matière d'urbanisme **au profit de la qualité architecturale**

Vu du Groupe UDI

- ★ Ce projet de loi affirme de **grands principes (la liberté de création, l'égal accès des citoyens à la culture)**, auquel nous ne pouvons que souscrire, et énumère également des dispositions techniques touchant des secteurs très divers. Présenté comme la grande loi d'orientation sur la création du quinquennat, ce texte s'apparente plus à un **exercice de rattrapage bien en deçà des annonces du Gouvernement et des engagements de François HOLLANDE lors de l'élection présidentielle de 2012.**
- ★ Le Groupe UDI est conscient des contraintes budgétaires qui pèsent sur le Ministère de la Culture, comme sur l'ensemble des ministères. Cependant, **ces contraintes ne doivent pas empêcher d'avoir une vision forte et une ambition à la hauteur des défis auxquels fait face le monde de la culture.** Nous attendions, à ce titre, de la part de l'exécutif, le vote de grandes lois cadres guidant l'action publique dans les domaines de l'enseignement artistique, de l'art plastique, du spectacle vivant, du livre, de l'audiovisuel et du numérique. Nous sommes donc abstenus sur ce projet de loi.

La proposition de loi visant à rétablir pour les mineurs l'autorisation de sortie du territoire

Examinée et adoptée le 8 octobre dernier, dans le cadre de la journée d'initiative du Groupe Les Républicains, **cette proposition de loi vise à rétablir l'autorisation de sortie pour les mineurs pour tout déplacement en dehors du territoire national**, dispositif qui avait été supprimé au 1^{er} janvier 2013 dans le cadre de la loi du 9 juillet 2010 relative à la lutte contre l'enlèvement d'enfant. Il s'agit notamment de limiter le départ de citoyens français en Syrie en Irak, dont, selon le rapport de la commission d'enquête du Sénat sur l'organisation et les moyens de la lutte contre les réseaux djihadistes en France et en Europe (avril 2015), 25% concerneraient des mineurs.

Vu du Groupe UDI

- ★ Le Groupe UDI, par la voix de **Meyer HABIB**, s'est prononcé en faveur de cette proposition de loi. Toutefois, le rétablissement de l'autorisation parentale ne résoudra évidemment pas tout le problème du djihad des jeunes.
- ★ Le problème ne concerne pas seulement les mineurs, mais également les jeunes majeurs. Aussi la priorité doit aujourd'hui être **le démantèlement des filières de recrutement.**
- ★ Il faut renforcer l'**information des parents et des proches** afin qu'ils puissent reconnaître et signaler **les indices de radicalisation.**

La Crise des Réfugiés

La guerre en Irak, la guerre civile dans laquelle s'est enlisée la Syrie, l'expansion des terroristes fanatiques de Daech dans ces deux pays, et la déstabilisation profonde du monde arabe, ont jeté des milliers de familles de réfugiés sur les routes et à la mer. Si l'accueil de ces réfugiés, qui mettent leur vie en péril pour rejoindre l'Europe, constitue pour le Groupe **UDI** **une urgence humanitaire et un devoir moral**, nous considérons que seule l'éradication de Daech permettra de mettre un terme à cette crise d'une ampleur historique. Or ni les vols de surveillance et bombardements décidés par la France, ni même les frappes aériennes de la coalition ne permettront de stopper l'avancée des terroristes et de mettre enfin un terme à leurs atrocités.

Aussi, nous estimons que la question d'une intervention au sol reste irrémédiablement posée. L'exigence est par conséquent de construire une coalition internationale, associant la Russie, l'Iran et les pays de la région, qui pourrait intervenir sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et définir une solution politique concertée pour stabiliser la zone de manière durable. **Il appartient à la France, de mener, avec toutes celles et ceux qui placent la dignité humaine au-dessus de tout, cette lutte implacable, longue, violente, que seul un combat peut justifier : celui mené au nom de la civilisation contre la barbarie.**

L'accueil de ces milliers de réfugiés constitue un défi pour les pays d'accueil. Ce défi appelle une réponse forte, concertée de la communauté internationale, de l'Europe et de la France qui doivent, chacune à la hauteur de leurs capacités, prendre part à l'effort. Nous avons par conséquent soutenu la décision, tardive mais courageuse, du Président de la République d'accueillir 24 000 réfugiés en France.

Pour que l'Europe et la France apportent une réponse crédible à cette crise, pour le Groupe UDI, **cinq conditions doivent être respectées :**

- ★ **Lutter avec fermeté contre l'immigration clandestine en France**, en suspendant le regroupement familial des migrants économiques pour accueillir prioritairement ceux qui en ont le plus besoin. Il s'agit, à nos yeux, d'une condition essentielle pour garantir un accueil digne aux réfugiés à qui nous devons protection.
- ★ **Mettre en œuvre les mécanismes permettant de distinguer, avant leur arrivée en Europe, les réfugiés à qui nous devons l'asile, des clandestins, que nous devons traiter avec humanité et fermeté, mais qui ont vocation à être renvoyés dans leurs pays d'origine.** Nous éviterons ainsi les drames en instruisant les demandes d'asile sur place et nous pourrions également contenir la poussée de l'immigration irrégulière.
- ★ **Poser les jalons d'une politique migratoire et d'asile commune en Europe** car l'espace Schengen n'existe plus vient d'exploser sous la pression migratoire :
 - Cette politique commune passe par le recensement, au niveau de l'Europe de nos besoins démographiques et économiques, par une convergence entre les différents systèmes de traitements des demandes d'asile et par une prise en compte précise des spécificités de chaque Etat, afin qu'ils participent tous à l'effort d'accueil en fonction de leurs capacités.
 - Elle passe aussi par un contrôle rigoureux aux frontières de l'Europe, exercé par un corps européen de garde-frontières, ainsi que par le renforcement de l'agence Frontex et l'élargissement de ces missions.
- ★ **L'Europe et la France doivent être les fers de lance et d'une politique ambitieuse, visionnaire, en matière d'aide au développement.** Il est aujourd'hui absolument vital, crucial de favoriser les grands projets de développement pour permettre aux progrès économiques, sociaux et écologiques d'irriguer les parties du monde dans lesquelles le fondamentalisme risque de prospérer sur la misère, dans lesquelles l'énergie ou l'eau manquent, ou dans lesquelles dérèglements climatiques contraignent des familles entières à partir. Aussi, nous soutenons plus que jamais l'initiative « Energies pour l'Afrique » portée par Jean-Louis BORLOO.
- ★ **Repenser totalement notre système d'intégration, d'ores et déjà soumis à rude épreuve** : il appartient en effet à l'Etat de définir une ligne directrice ferme, pour que ces réfugiés s'intègrent dans de bonnes conditions, qu'ils apprennent la langue française, les droits et les devoirs de république, en particulier les droits des femmes.

Nous sommes attachés à une conception plus humaine et solidaire de la France, et estimons que ces réfugiés peuvent constituer un capital humain précieux pour notre Nation s'ils intègrent dans de bonnes conditions. Aussi et à bien des égards, cette crise peut constituer une chance de consolider notre pacte républicain et de construire une Europe qui sera plus solide face aux mutations majeures que connaît le monde.

Dans la presse

Michel Zumkeller a déposé une proposition de loi visant à supprimer l'ENA. Il rappelle que « l'école, à sa création en 1945, avait essentiellement pour objectif de démocratiser le recrutement des hauts fonctionnaires et de reconstruire le pays par la planification économique. Or, soixante-dix ans plus tard, l'ENA semble loin d'avoir répondu aux attentes de ses pères fondateurs et son adaptation aux nouveaux besoins de la société française est de plus en plus contestée et contestable, sur fond de révolution numérique et de mondialisation. Il dénonce également "un véritable système de connivence où les postes à la tête de grands groupes privés ou publics sont réservés aux seuls énarques, une ENA qui apprend à faire fonctionner une économie administrée et rigidifiée et qui creuse encore davantage le fossé entre les citoyens et l'Etat. **AFP, 15 octobre.**

Régionales 2015 : « A l'UDI nous sommes fédéralistes. Ce qui veut dire que nous voulons une plus grande autonomie des territoires afin de leur permettre d'adapter les règles aux particularités et aux enjeux spécifiques locaux. Nous sommes convaincus que c'est à partir de nos territoires que nous pourrons redémarrer l'économie française et inventer de nouveaux modèles efficaces, compétitifs, porteurs d'emplois et de croissance ». Jean-Christophe LAGARDE - **France 3 Midi-Pyrénées, 11 octobre.**

Expo universelle de 2025 : « J'ai été très influencé par *La Société de confiance* d'Alain Peyrefitte. Il y a actuellement en France une crise de confiance. Or, la confiance se construit sur la pédagogie. Tout le projet d'*Expo 2025*, c'est de redonner aux Français confiance dans l'action économique et politique en général ». Jean-Christophe FROMANTIN, **La Croix, 10 octobre.**

Alternative végétarienne dans les cantines : Initiée par Yves Jégo, une proposition de loi visant à rendre obligatoire la présence d'un menu végétarien dans les cantines scolaires a été déposée le 8 octobre dernier à l'Assemblée et au Sénat. Pour le député de Seine-et-Marne, fort d'une pétition ayant recueilli plus de 135.000 signatures, « le menu végétarien correspond à une attente forte de la société et il faut donner un cadre aux maires ». Ce menu alternatif serait obligatoire dans les restaurants scolaires servant plus de 80 couverts par jour, à partir de septembre 2018, selon sa proposition. **AFP, 8 octobre.**

Stéphane Demilly a déposé une Proposition de loi visant à assurer le suivi des engagements pris par la France dans le cadre de la COP21. « Prendre des engagements devant le monde entier et devant la presse mondiale, c'est bien, s'assurer de leur mise en application, c'est encore mieux ! ». Cosignée par 42 députés, cette PPL a pour objectif de contraindre le gouvernement à rendre des comptes devant le Parlement de la bonne application des engagements pris par la France en matière climatique sur la scène internationale. La France, pays organisateur, doit à ce titre faire preuve d'exemplarité et montrer la voie à suivre à ses partenaires ». **Communiqué de presse, 7 octobre.**

Grève des médecins contre le tiers payant généralisé : en soutien aux médecins, **Philippe VIGIER** a jugé que « Marisol Touraine commettait une erreur fondamentale en tentant de formater le rapport singulier, chaque fois unique, entre le médecin et son patient, en généralisant le tiers payant obligatoire. D'autre part, la généralisation du tiers-payant n'apporte aucune réponse aux niveaux insoutenables atteints par le reste à charge ». **AFP, 6 octobre.**

Questions au Gouvernement

« A la suite de de la terrible fusillade de Roye (Somme), le 28 août dernier, le juge d'application des peines refusait à deux membres de la famille de l'une des victimes membres de la communauté des gens du voyage, une autorisation de sortie provisoire pour se rendre aux obsèques. Dans la nuit, une soixantaine de personnes, installait un barrage sur l'A1, brûlant des pneus et des palettes sur la chaussée. L'objectif ? Faire changer une décision de justice qui ne convenait pas. On connaît la suite. Monsieur le Premier ministre, votre revirement, sous la pression, la violence et les menaces est catastrophique pour l'opinion publique. Il envoie à nos concitoyens le message qu'il faut casser, détruire, menacer pour obtenir gain de cause. Que répondre aux Françaises et aux Français qui n'ont pas compris que l'on puisse inverser une décision de justice en répandant la peur et la violence? » **Stéphane DEMILLY (Somme) - 30 septembre.**

« Monsieur le Premier ministre, il y a un an, jour pour jour, vous déclariez : *Ma seule mission est d'avancer, guidé par une infinie bienveillance pour les Français et par le sens de l'État.* Un an après, la France se porte toujours aussi mal, le chômage atteint des niveaux record, les entreprises souffrent, la désespérance a grandi parmi les Français. Allez-vous enfin lancer une nouvelle politique pour l'emploi, réformer le marché du travail? Allez-vous – je vous cite – « déverrouiller » les 35 heures, permettre aux entreprises d'être plus compétitives en faisant des accords d'entreprises sur le temps de travail la règle ? Allez-vous créer un contrat de travail unique pour faciliter l'embauche ? Allez-vous honorer le pacte de responsabilité dans lequel vous annoncez de nouvelles baisses de charges pour les entreprises en 2016 ? Etes-vous toujours autant guidé par une infinie bienveillance pour les Français ou êtes-vous irrémédiablement otage de votre majorité ? » **Philippe VIGIER (Eure-et-Loir) – 16 septembre.**